



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**

**Service déplacements infrastructures transports
Département**

Poitiers, le 9 août 2021

Affaire suivie par :

Didier Monnétreau

Poste / Chargé d'affaires foncières

Tél : 05 16 08 02 22 – 07 64 80 11 90

Mél : didier.monnetreau@developpement-durable.gouv.fr
foncier.dirnp.sdit.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Réf : 2021_118

La directrice régionale

à

Préfecture de la Vienne

Secrétariat Général

Direction de la Coordination des Politiques

Publiques et de l'appui Territorial

bureau de l'Environnement

CS 30 589

86 021 Poitiers Cedex

Objet : Demande d'un arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique parcellaire de la déviation de RN147 des communes de Lussac-les-châteaux, Mazerolles, Goux et Civaux.

Le décret du 23 avril 2019, a déclaré d'utilité publique les travaux de la déviation de la RN147 sur les communes de Lussac-les-châteaux, Mazerolles, Goux et Civaux.

Dans ce cadre, les emprises nécessaires à l'aménagement de la Route Nationale 147 évitant les agglomérations de Mazerolles et Lussac-les-Châteaux ont été définies et peuvent dorénavant faire l'objet d'une enquête parcellaire, en vue de procéder aux acquisitions foncières nécessaires à cette opération

Celles-ci concernent les territoires des communes de Lussac-les-châteaux, Mazerolles, Goux et Civaux

J'ai donc l'honneur de vous transmettre sept dossiers d'enquête parcellaire en vous demandant de bien vouloir mettre en œuvre la procédure afférente conformément à l'article R. 131-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Cet arrêté sera notifié aux propriétaires selon la procédure par l'entreprise SYSTRA FONCIER mandatée par la DREAL NA.

Mon service reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile.